

Madame, Monsieur,

Voici la **NOTE** de la rentrée du
LUNDI 7 MARS 2022 à lire et à respecter.



1. **Des remerciements pour commencer cette nouvelle période** : Toute l'équipe tient à remercier tous les parents pour leur collaboration et leur compréhension pendant la dernière période qui fut bien compliquée. Elle tient également à remercier Mme Chassin et les animateurs qui ont permis la non fermeture de la classe de Mme Krim.

2. **Des documents à fournir rapidement** :

***Le questionnaire concernant les effectifs de la rentrée 2022/2023** : J'attire votre attention sur la nécessité de bien compléter ce questionnaire et de nous informer dès que vous avez connaissance d'un projet de déménagement. Je vous rappelle qu'une **demande de radiation** doit être adressée au **0780770n@ac-versailles.fr** au moins 8 jours avant le départ de votre enfant. Il faut l'accord des deux parents et l'adresse de la future école.

***La fiche de renseignements** : **N'oubliez pas de nous signaler tout changement (adresse, numéro de téléphone, adresse électronique) car nous devons pouvoir vous contacter à tout instant.**

***L'attestation d'Assurance** qui est obligatoire pour toutes les sorties à la journée ;

***Votre participation « facultative » à la Coopérative de l'école** pour enrichir les projets de l'école en sorties et matériels pédagogiques.

3. **Vivre ensemble dans le respect de votre obligation d'assiduité, des gestes barrières et des règles de sécurité** :

***Un protocole sanitaire à respecter** et à retrouver sur le site Internet de l'école.

***Des horaires à respecter et les accès à l'école** : Les élèves de maternelle doivent être accompagnés et récupérés à la porte de leur classe en passant par leur cour de récréation et les élèves d'élémentaire sont à accompagner jusqu'au portail du parc.

L'accueil : l'école est ouverte **de 8h20 à 8h30 pour les élèves de MATERNELLE et de 8h20 à 8h35 pour les élèves d'ELEMENTAIRE** le matin et de **13h20 à 13h30** l'après-midi. Les enseignants de service au portail doivent **impérativement** le fermer à 8h30 et à 8h35 et à 13h30 car ils doivent rentrer en classe. Les enfants doivent donc **obligatoirement arriver avant la fermeture des portes de l'école sinon ils sont en retard !** (Rappel : plus de 4 retards entraînent un signalement auprès de l'Inspection).

Les sorties : **les élèves de maternelle doivent être récupérés dans leur classe pour 11h30 et 16h30** et **les élèves des 9 classes élémentaires sortent au fur et à mesure de 11h25 à 11h35**. Les CP et les CE utilisent le portail côté Parc entre 16h30 et 16h40. Les CM utilisent le portail de la rue des Champs entre 16h30 et 16h40.

Attention, Il n'est pas possible de récupérer son enfant sur les temps scolaires sauf dans le cadre d'un protocole médical validé par Madame La Directrice.

Au portail, tous les adultes doivent porter un masque et respecter la règle de la distanciation. Il faut vous éloigner du portail et vous espacer des autres parents afin que vos enfants puissent vous voir. Si vous voulez rencontrer l'enseignant de votre enfant ou Madame la Directrice, vous devez obligatoirement prendre un rendez-vous auparavant en utilisant l'outil de liaison de votre enfant.

*Les absences : Elles doivent être excusées, soit en fournissant un mot à l'enseignant (sur l'outil de liaison au retour de l'enfant), soit en laissant un message sur l'adresse électronique de l'école 0780770n@ac-versailles.fr.

Attention, plus de 4 absences non justifiées entraînent un signalement à l'Inspection. Nous insistons sur l'obligation d'assiduité. Vous devez respecter le calendrier scolaire. L'école est obligatoire jusqu'au Mardi 7 Juillet 2022 inclus.

*En principe, tout enseignant absent est remplacé. Dans le cas contraire, les parents seront prévenus au portail par les enseignants de service et/ou par Klassly (pour les élèves de maternelle) et par le groupe Whatsapp de la classe géré par les représentants des parents d'élèves (pour les élèves en élémentaire).

3) Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Les APC de cette période reprendront à partir du Lundi 14 mars 2022. Ces activités auront lieu les midis (11h30-12h15), selon les classes. Une autorisation vous sera demandée et une information sera fournie par période de prise en charge par l'enseignant de votre enfant.

4) Notre site d'école :

Vous devez consulter régulièrement le site Internet de l'école car vous y trouverez toutes les informations nécessaires concernant la vie de l'école : <http://www.ec-jouvet-acheres.ac-versailles.fr/> Il est mis à jour régulièrement. Vous y trouverez notamment le compte-rendu du 1^{er} conseil d'école qui a eu lieu le lundi 8 Novembre 2021. Les enseignantes de maternelle utilisent également Classroom et les enseignantes élémentaires Whatsapp pour tout ce qui concerne la vie de leur classe.

5) Des informations concernant le temps scolaire :

Pour toutes informations concernant le temps scolaire (qui est le temps de classe de 8h20 à 11h35 et de 13h20 à 16h40) : vous pouvez prendre contact avec la directrice et/ou l'enseignant de votre enfant en utilisant l'outil de liaison de la classe ou la messagerie de l'école 0780770n@ac-versailles.fr

6) Des informations concernant le temps périscolaire :

Votre enfant doit être inscrit via le portail familles aux activités animées sur le temps périscolaire (garderie du matin, cantine et études surveillées) pour y participer.

ATTENTION, un enfant non inscrit doit sortir de l'école à 11h30 et à 16h30 et aucun texte oblige l'enseignant à vous en informer. Il vous appartient donc de bien inscrire votre enfant aux activités périscolaires et/ou d'organiser comment le récupérer en toute sécurité et dans le respect des horaires.

Pour toute informations, vous devez contacter notre référente Mme Andrezo au 06.98.72.35.89 ou lui envoyer un message à l'adresse courriel suivante : perijouvetelem@mairie-acheres78.fr

7) Des informations concernant vos 14 représentants élus

Nous vous invitons à vous inscrire sur le compte Whatsapp de la classe de votre enfant mis en place et géré par vos représentants (mille mercis à eux pour ce service très utile en cette période de crise sanitaire). Les liens d'inscriptions sont à retrouver sur le site Internet de l'école. Vous pouvez également les contacter en écrivant à parents.eleves.louisjouvet78@gmail.com.

8) Le calendrier de la période 4 (ATTENTION, dates à confirmer)

Le lundi 7 mars 2022	*à partir de 8h20.C'est la rentrée !
Le jeudi 10 mars 2022	*Conseil des élèves 2, à 10h30 *Conseil de l'école 2, à partir de 18h15
Le vendredi 11 mars 2022	*Réunion pour les futurs élèves de 6 ^{ème} du collège Camille du Gast, à 18h30, salle Boris Vian
A partir du lundi 14 mars 2022	*Reprise des APC et des évaluations des CP (mi-parcours) *Ateliers MAO sur temps périscolaires + Remise du questionnaire sur la rentrée 2022-2023
Du lundi 21 mars au vendredi 25 février 2022	*Chaque classe va participer à un atelier jardinage « semis » avec Freddy
Le jeudi 24 mars 2022	*Réunion pour les futurs élèves de 6 ^{ème} du collège Jean Lurçat, à 18h dans la classe des CM2
Le jeudi 31mars 2022	*Visite de Mme la députée des Yvelines pour les classes de CM de 13h30 à 15h15
Le mardi 4 avril + jeudi 7 avril 2022	*Classes d'eau des CE1/CE2 de Mme Tallard et des CE2/CM1 de Mme Droussent
Le vendredi 8 avril 2022	*La fête des 100 jours
Le lundi 11 avril 2022	*Sortie au Sax pour les élèves de PS-MS (Kristel et Kelly)
Le jeudi 14 avril 2022	*Sortie au Pandora pour tous les élèves de CP et de Mme Idsaïd et de Mme Laddem.
Le vendredi 15 avril 2022	*Sortie au Sax pour les élèves de CE1-CE2 + CE2-CM1 + GS (Linda et Kornela)
Le jeudi 21 avril 2022	*ESCALE 4 en Amérique organisée avec l'aide du collectif Ecstatic, du dumiste du conservatoire et du groupe de MAO.
Le vendredi 22 avril 2022	*La fête des anniversaires *Les vacances du printemps, à 16h30...

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire cette Note de Rentrée n°4. Nous comptons sur vous pour respecter l'ensemble des consignes afin de pouvoir vivre ensemble en toute sérénité. Vous, parents d'élèves et nous, enseignants devons former une communauté éducative au service de vos enfants, nos élèves qui méritent d'apprendre et de grandir dans un cadre respectueux et bienveillant. Nous restons donc à votre disposition et nous vous remercions par avance pour votre collaboration. Madame Princiville et toute l'équipe des enseignantes.